

Vannes, le 27 juillet 2018

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Morbihan s'est réuni le vendredi 27 juillet 2018 pour procéder à l'arrêté des comptes au 30 juin 2018 (ayant fait l'objet d'une revue limitée par les Commissaires aux comptes).

Une activité commerciale dynamique

Sur un an, la collecte globale progresse de 4,6 % avec 11,55 Milliards d'euros d'encours. Les dépôts à vue et l'épargne bancaire progressent fortement et contribuent au financement des projets du territoire.

L'encours des crédits finançant l'économie locale progresse de 3,9 % à 7,7 Milliards d'euros. Les financements du premier semestre s'élèvent à 728 M€ tenant compte de la baisse des prêts habitat rachetés à la concurrence.

Le nombre de contrats en assurances de biens et de personnes continue de progresser à un rythme soutenu (+ 5,7 % sur 1 an). Il en est de même de l'offre de service « comptes à composer » qui facilite la gestion quotidienne des comptes de nos clients dont le nombre progresse de 2,0 % sur un an.

Des résultats satisfaisants

Le produit net bancaire social s'établit à 119,1 M€ en hausse de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent. La marge d'intermédiation est en progression notamment grâce au réaménagement de la couverture opéré en 2017 en lien avec les réaménagements de crédits à la clientèle. Le dynamisme commercial a permis de faire progresser le montant des commissions de plus de 6 %, notamment grâce à la vente de services et de produits d'assurances. Au cours du deuxième trimestre 2018, la Caisse Régionale a réalisé une plus-value sur titres de placement d'un montant de 2,5 M€ (contre 3,0 M€ au cours du 1er semestre 2017).

Les charges d'exploitation progressent de 1,6 % par rapport à l'année précédente à 67,0 M€, essentiellement en raison des autres frais administratifs. Le Résultat Brut d'Exploitation à 52,1 M€ est en hausse de 0,6 %.

Le coût du risque et la dotation aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) ressortent à 18,1 M€, dont 10,3 M€ de dotation aux FRBG, à un niveau inférieur à juin dernier (19,1 M€ dont 15,0 M€ de dotation aux FRBG). Le taux de créances douteuses et litigieuses est en baisse à 2,69 % au 30 juin 2018. Après un impôt sur les sociétés de 8,8 M€, le Résultat Net Social atteint 26,0 M€ en hausse de 2,5 %. Le Résultat Net Consolidé (part du Groupe) ressort à 34,4 M€ au 30 juin 2018 contre 40,1 M€ au 30 juin 2017.

Une structure financière renforcée

La structure financière de la Caisse Régionale continue de se renforcer avec plus de 1.478 M€ de capitaux propres consolidés (part du Groupe) au 30 juin 2018 (+ 19 % par rapport au 30/06/17). L'essentiel de cette évolution est lié à l'application des normes IFRS9 et notamment la prise en compte de la plus-value latente sur les titres de la SAS Rue La Boétie. Le ratio de solvabilité CRD est estimé à 17,33% au 30 juin 2018, après mise en œuvre des normes IFRS9. Conformément aux obligations prudentielles demandées par le régulateur ou formulées par Crédit Agricole SA, la Caisse Régionale du Morbihan respecte, au 30 juin 2018, tous les indicateurs de suivi du risque de liquidité. Il s'agit notamment des limites internes d'endettement à court et à moyen terme, et du ratio LCR qui, calculé sur la moyenne des 6 mois de 2018 de ses différentes composantes, s'élève à 111,5 % (pour une exigence réglementaire de 100 %). Il s'établit à 106,7 % au 30 juin 2018.

Le total bilan consolidé au 30 juin 2018 atteint 9,9 Milliards d'euros : les capitaux propres et les dettes représentant respectivement 14,9 % et 85,1 % du bilan consolidé. En structure, les dettes envers la clientèle, constitutives des dépôts à vue et à terme, représentent 29,0 % de l'ensemble des dettes, tandis que celles envers les établissements de crédits, essentiellement vis-à-vis de Crédit Agricole SA au regard des règles internes de refinancement du Groupe, représentent 61,2 % ; le solde correspond principalement à l'encours de certificats de dépôt négociables et aux BMTN structurés et subordonnés émis par la Caisse Régionale.

Le cours du Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) du Crédit Agricole Morbihan coté sous le code ISIN FR0000045551 a progressé : 79,10 € au 30 juin 2018, contre 69,20 € au 31 décembre 2017. L'Assemblée Générale du 22 mars 2018 a voté le versement d'un dividende de 2,07 € par titre (soit 3,01 % de rendement sur le cours moyen 2017). Il a été versé le 1^{er} juin 2018.

Les chiffres clés

En M€	Juin 2017	Juin 2018	Evolution sur un an
Collecte Globale	11 046	11 555	+ 4,6 %
Crédit ⁽¹⁾	7 443,7	7 735,0	+ 3,9 %
Produit Net Bancaire - Social	117,8	119,1	+ 1,1 %
Charges Générales d'Exploitation - Social	-66,0	-67,0	+ 1,6 %
Résultat Brut d'Exploitation - Social	51,8	52,1	+ 0,6 %
Résultat Net - Social	25,4	26,0	+ 2,5 %
Résultat Net - Consolidé ⁽²⁾	40,1	34,4	- 14,1 %
Total Bilan - Consolidé ⁽²⁾	9 563,6	9 937,6	+ 3,9 %
Capitaux Propres - Consolidé (part du Groupe) ⁽²⁾	1 241,2	1 478,5	+ 19,1 %

(1) Ces montants intègrent les créances habitat cédées dans le cadre des opérations de titrisation Groupe, qui se sont déroulées au cours des 4^{ème} trimestre 2015, 1^{er} trimestre 2017 et 2^{ème} trimestre 2018.

(2) Au 30 juin 2017 selon les normes IAS39, au 30 juin 2018 selon les normes IFRS9.

Les perspectives

Au cours du premier semestre 2018, la Caisse Régionale a adapté son organisation commerciale dans le cadre du déploiement de son modèle 100 % humain et 100 % digital pour augmenter le temps commercial auprès de la clientèle et renforcer l'utilisation des outils mis à sa disposition. Les bons résultats commerciaux et financiers du premier semestre 2018 confirment l'ambition affichée dans le plan à moyen terme à horizon 2020 de conforter la place de leader de la Caisse Régionale sur son territoire.